

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvére à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Location, entretien et maintenance d'un système numérique de reproduction de documents noir et blanc - Appel d'offres - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'atelier d'impression de la Communauté urbaine réalise pour l'ensemble des services les travaux de reproduction. En 2005, ce sont près de 10,5 millions de photocopies qui ont été réalisés dont plus de 86 % sont des copies en noir et blanc et 14 % en couleur.

Le marché n° 01357U de location maintenance du système de production noir et blanc souscrit avec la Société Rank Xerox en 2001 pour une période de 5 ans venant à échéance fin février 2007, il convient de lancer au plus vite une procédure d'appel d'offres ouvert pour renouveler ce matériel et permettre la continuité du service.

Le matériel actuel est composé de trois moteurs d'impression dont deux de haut volume (135 pages minutes) et un moteur de moindre capacité (65 pages minutes) qui permettait à lui seul d'assurer les tirages multi-formats. Le marché passé prévoyait en outre un forfait copies mensuel de 1 270 000 copies par mois.

Compte tenu des résultats des derniers exercices et des nouveaux systèmes existants sur le marché, il nous apparaît nécessaire de reconsidérer les besoins de l'atelier d'impression.

En effet, une tendance à la baisse de la production noir et blanc se confirme. Depuis 2004, la moyenne mensuelle est passée de 870 000 copies/mois à 750 000 en 2005 et à 600 000 depuis janvier 2006.

Bien qu'il soit nécessaire de maintenir un système haut volume pour assurer les pointes de production justifiées principalement par la réalisation des rapports présentées en Conseil de communauté (maximum 2005 plus de 320 000 copies sur 3 jours) et les budgets, il importe désormais de mieux répondre aux besoins des services et généraliser les procédures déjà engagées depuis près de deux ans via le système numérique couleur.

Ainsi, la gamme dont nous proposons d'équiper l'atelier se compose de différents matériels décrits précisément dans le cahier des clauses techniques particulières du marché considéré. Bien que de capacité de production légèrement plus faible, ces matériels, dotés d'automatisation devraient permettre une augmentation de la productivité, davantage de fiabilité, de souplesse et de qualité d'impression. Des logiciels puissants et adaptés offriront, via des interfaces utilisateurs, des échanges directs, permanents, à distance, entre le demandeur et l'atelier de production. A noter que toutes les préconisations informatiques sont établies en étroite concertation avec la direction des systèmes informatiques.

Enfin parmi les nouveaux services qui pourront être offerts, il convient de souligner la gestion des priorités, des finitions en ligne plus variées, des accès sécurisés mais aussi le contrôle des demandes, une base d'archivage documentaire et une gestion avec comptabilité analytique.

L'ensemble de ce dispositif a pour objet de répondre aux attentes de toutes les directions comme au référentiel et aux processus définis dans le champ de l'action ressources matérielles de la démarche qualité engagée avec la direction centrale des achats et marchés.

Enfin un effort important devra être porté sur la formation des opérateurs de l'atelier d'impression qui devront modifier leurs méthodes de travail et s'adapter à une nouvelle technologie aux applications parfois complexes.

Pour répondre aux besoins définis ci-dessus, un dossier de consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 a été préparé. Ce dossier est consultable par les élus communautaires en application des articles L21-21-12 et L21-21-13 du code général des collectivités territoriales à la Direction centrale des achats et marchés – 13^{ème} étage de l'Hôtel de la Communauté urbaine.

Par ailleurs, vu le caractère aléatoire du nombre de copies qui seront à réaliser, il convient de préciser que le marché sera un marché à bons de commandes conformément aux dispositions de l'article 71.I du code des marchés publics.

Ce marché comportera 3 parties :

- une partie fixe qui correspond à la location et à l'entretien des moteurs de production et autres équipements nécessaires,
- un montant variable correspondant aux prix des copies comme précisé ci-dessus,
- un montant forfaitaire pour la partie formation.

Le marché aura une durée initiale de 3 ans et comportera les prestations de location et entretien et aussi de formation avec un montant minimum de 345 500 € HT et un montant maximum de 575 000 € HT.

Il pourra être reconduit pour une année supplémentaire mais sans la prestation de formation, pour un montant minimum de 104 500 € HT et un montant maximum de 125 000 € HT.

La dépense prévisionnelle pour une période de 4 ans (3 ans et 1 an reconductible) ayant un minimum de 450 000 euros et un maximum de 700 000 euros hors taxe (soit 538 200 et 837 200 euros TTC), l'appel d'offres donnera lieu à une publicité européenne.

Pour une moyenne de production de 800 000 copies/mois, le marché est estimé par le service à 600 000 € HT soit 717 600 € TTC

La dépense correspondante, prévue aux budgets des exercices concernés sera imputée comme indiquée ci-dessous :

Budget principal – chapitre 11 - article 6135 - fonction 0202 - CRB A 200

Budget principal – chapitre 11 - article 6156 - fonction 0202 - CRB A 200

Budget principal – chapitre 11 - article 6256 - fonction 0200 - CRB R 100

Ainsi, nous vous demandons, mesdames, messieurs si tel est votre avis de bien vouloir entériner le dossier de consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 71. I du Code des Marchés Publics
- signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres à la recherche de prestataires, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35. I.1^{er} dudit Code,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 MAI 2006**

M ODETTE EYSSAUTIER